



Président : Olivier Hamel
Vice-présidente: Laurence Lupi
Vice-présidente: Delphine Tardivo
Secrétaire général : Damien Offner
Trésorier : Gilles Amador Del Valle
Référentiels : Alessandra Blaizot
Numérique, DATA : Valérie Bertaud
Internat, LCA : Jean-Noël Vergnes
Web : Romain Lan

Le 29 octobre 2025

Communiqué

A la suite de la publication du rapport conjoint IGAS-IGESR intitulé « Modalités de mise en place d'une réforme du troisième cycle des études odontologiques », de la diffusion du rapport de la Conférence des Doyens d'Odontologie sur une réforme du deuxième cycle, dans un contexte de préparation d'une réforme du premier cycle des études de santé, le collège des enseignants de la sous-section CNU 56-02 souhaite exprimer les points de vue suivants.

Au sujet de la spécialisation en Santé publique orale :

- Le collège approuve la perspective de la création d'une FST (Formation Spécialisée Transversale) en Santé publique orale. Accessible à tous les chirurgiens-dentistes diplômés, une telle formation d'une année participerait à l'attractivité de notre discipline.
- Dans le même temps, nous souhaitons la possibilité de double entrée « médecine / odontologie » vers le DES de Santé publique existant, en assurant de notre implication dans l'encadrement d'un tel DES.

Au sujet de la spécialisation en Odontologie Générale :

- Considérant de son champ d'intervention les sujets tels que vie professionnelle, stage actif, attractivité dans les territoires, accès aux soins primaires, maillage territorial, le collège affirme sa volonté de participer activement à la création d'un DES d'Odontologie Générale. Il est disponible pour traiter de ces questions avec les autres sous-sections des disciplines odontologiques, dans la perspective de création d'une sous-section CNU d'Odontologie Générale.

En synthèse, le Collège des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique réaffirme son engagement pour la formation de tous les professionnels de santé de l'Odontologie ; il exprime à nouveau sa volonté de reconnaissance de ses spécificités.